



Commission des finances et des affaires générales

- 5 Administration générale

Tarifs des régies

Rapport n° CG/2013/116

Service Chef de file :

Service du budget et de la dette

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport concerne les tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter pour approbation, pour l'année 2014, les tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes jointes, soit :

- Annexe 1 : Tarifs des publications et autres produits encaissés par les Archives Départementales
- Annexe 2 : Tarifs des produits encaissés par la Maison de Vacances de Wangenbourg
- Annexe 3 : Tarifs des produits encaissés par la Colonie de Vacances de Wangenbourg
- Annexe 4 : Tarifs des produits encaissés par le Foyer de l'Enfance
- Annexe 5 : Tarifs des produits encaissés par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin

Les conditions tarifaires restent inchangées entre 2013 et 2014 sauf pour :

Foyer de l'Enfance

Il est proposé d'augmenter le forfait journalier des pensionnaires de 6,25 € à 6,30 € et les frais de repas pour les agents de 3,45 € à 3,50 €. Ces deux tarifs étaient inchangés depuis 2005.

Il est aussi proposé de créer un tarif pour les frais de repas pour les personnes extérieures à l'établissement à partir de 2014, ce tarif sera fixé à 7 €.

Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin

Les tarifs de la BDBR restent inchangés par rapport à l'année dernière en ce qui concerne le relais de Sarre-Union.

Dans le cadre de la restructuration du relais de Villé et des travaux commencés cet automne et pour toute l'année 2014, le relais provisoire n'offrira pas la même offre de services. Il est donc proposé la gratuité, en prolongeant notamment les abonnements multimédia des lecteurs adultes automatiquement jusqu'au 31 décembre 2014. Aussi, il n'y aura aucune régie de recettes pour le relais de Villé en 2014.

Les tarifs des produits encaissés par les régies de recettes du Vaisseau, du Château du Haut Koenigsbourg et pour l'encaissement des abonnements de transports scolaires figurent dans leurs rapports respectifs.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général :

- arrête les tarifs 2014 des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes jointes

- précise que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2014.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL